

LA CASSE THERMIQUE DES VITRAGES, COMMENT L'ÉVITER ?

Le verre est sensible aux variations de température. Autrement dit, un point chaud localisé sur le verre peut le briser.

Comment l'éviter ? Que faire en cas de casse thermique d'un vitrage ?

A ÉVITER ...

- Un canapé (ou tout autre mobilier) plaqué contre la baie vitrée.
- Une jardinière contre la baie vitrée, côté extérieur ou intérieur.
- Un four, une rôtière, ou tout autre dispositif mettant une forte source de chaleur, à proximité d'une baie vitrée.
- Un rideau foncé et opaque.
- Un éclairage de type homogène à proximité du vitrage ou orienté vers le vitrage.
- Un parasol chauffant ou tout autre dispositif de chauffage à proximité de la baie vitrée.
- Des stickers de couleur foncée et contrastée sur les vitrages.



SI LA CASSE THERMIQUE SE PRODUIT...

- Prévenir le professionnel (tél. 0558529503), il pourra prescrire des produits mieux adaptés pour limiter le risque.
- Dans le cas d'installation ultérieure d'éléments complémentaires sur la baie vitrée par l'exploitant de l'ouvrage, le risque de casse thermique ne peut plus être garanti.
- Dans le cas d'un remplacement de casse, le professionnel constate que le vitrage a subi une casse thermique, il analysera la cause de la casse thermique et prescrira, le cas échéant, un vitrage adapté.
- Dans le cas d'installation ultérieure d'éléments complémentaires sur la baie vitrée par un professionnel, celui-ci doit prévoir des mesures adaptées pour limiter le risque. Ces éléments complémentaires facteurs de risque peuvent être : des films de protection solaire, des volets roulants, des occultations, etc...